



AVIS DU MAIRE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales

-
Le Conseil Municipal se réunira
Salle du Conseil, à la Mairie de Felletin
Jeudi 10 septembre 2026 à 19h30
Affiché le Jeudi 3 septembre 2026

-
ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

1. Présentation par le Syndicat des Eaux Creusoises du projet de prise d'eau au barrage des Combes
2. Désignation des représentants aux Commissions thématiques de Creuse Grand Sud
3. Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Creuse Grand Sud
4. Fiabilisation des bases de la fiscalité locale
5. Admission en créances éteintes
6. Admissions en non-valeur
7. Convention d'accompagnement de la commune de Felletin dans l'élaboration d'un plan d'actions d'adaptation au changement climatique avec la SCIC l'Arban
8. Convention de mandat de facturation par l'ONF
9. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
10. Motion DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
11. Participation au recours contre l'arrêté de la Préfecture de la Creuse autorisant le projet de porcherie sur la commune de Royère-de-Vassivière
12. Droit de préemption urbain

Questions diverses



Le Maire


Olivier CAGNON